



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le Trois Novembre,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Octobre 2015

Secrétaire de séance : Raymonde AUBAULT

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : M. AUFFRET- R. AUBAULT – JL. GIRAUD – A-M. GAUBERTI – G. BARRA, **Adjoints**
S. ALLEG - S. BEURRIER - A. DUBOIS - W. DUBOSQ - C. LUBRANO LAVADERA – E. MENUT -
A. PELLEGRINO - N. PERRICHON - A. RASKIN – J. RAYNAUD – J. ROBERT HENSELER –
J. TOCQUER - C. VELAY -- S. LELUIN - M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : S. ARNOULD (pouvoir donné à G. BARRA) – A. CELKA (pouvoir donné à M. RAYNAUD)

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La communauté de Communes a été créée par arrêté préfectoral du 21 janvier 2006. Une première modification statutaire importante a été arrêtée par M. le Préfet le 18 décembre 2013.

Suite au renouvellement du conseil communautaire en avril 2014, et après le travail mené par les différentes commissions, il convient de procéder à une modification des statuts afin d'ajouter de nouvelles compétences et d'en préciser certaines.

M. le Maire présente le projet de modifications statutaires qui comprend principalement le renforcement des compétences dans le domaine de l'aménagement de l'espace, de l'économie, du tourisme, de l'agriculture, de la forêt, de la gestion des déchets et de l'assainissement non-collectif et l'ajout de nouvelles compétences avec l'accueil des gens du voyage, les sentiers de randonnée et la gestion du relais des services publics de Fayence.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'APPROUVER** les modifications statutaires comprenant principalement :

- . le renforcement des compétences dans le domaine de l'aménagement de l'espace, de l'économie, du tourisme, de l'agriculture, de la forêt, de la gestion des déchets et de l'assainissement non-collectif
- . l'ajout de nouvelles compétences avec l'accueil des gens du voyage, les sentiers de randonnée et la gestion du relais des services publics de Fayence.

- **D'ADOPTER** les nouveaux statuts présentés par M. le Maire et annexés à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE